

**L'an deux mille dix-sept, le quinze septembre à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en présence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

**PRESENTS** : Anne-Françoise PIEDALLU, Maire; Gilbert RANNOU, Gérard COUILLABIN, Jean NEUKUM, Adjoints; Roland PATEZOUR, Gérard PONGERARD, Jean-François CORRE, Cécile MILON.

**POUVOIRS** : Gilbert COUILLABIN a les pouvoirs de Véronique LE CALVEZ.  
Roland PATEZOUR a les pouvoirs de Nathalie URVOAS.  
Cécile MILON a les pouvoirs de Cécile HERVE.

**ABSENT(E)** : Marie-Françoise ALLAIN

**Secrétaire de Séance** : Roland PATEZOUR

Date de convocation : 11/09/2017

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents ou représentés : 11

**Madame Le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :**

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

##### **Délibération n°2017\_69**

Vu l'avis de la commission du personnel du 22 mars 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Décide de créer :

- un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 01/12/2017,

Tableau des effectifs :

Poste	Temps de travail		Nbre	pourvu
Attaché	Temps complet		1	X
Adjoint Administratif Pal 1ère classe	Temps complet		1	X
Adjoint Administratif Pal 2ème classe	Temps complet		1	X
Adjoint Administratif	Temps complet		1	X
Adjoint Technique Principal 1ère classe	Temps complet		4	X
Adjoint Technique Principal 1ère classe	TNC	23 H	1	X
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Temps complet		3	X
Adjoint Technique	Temps complet		2	X
Agent de maîtrise principal	Temps complet		1	X
Agent de maîtrise principal	TNC	17H30	1	X

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

#### **SERVITUDE DE PASSAGE DES PIETONS LE LONG DU LITTORAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL APRES ENQUÊTE PUBLIQUE**

##### **Délibération n°2017\_70**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil que la loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage des piétons sur les propriétés privées riveraines du Domaine Public Maritime (DPM), consistant en un droit de passage de trois mètres en retrait de celui-ci. Cette servitude est codifiée au code de l'urbanisme (articles L160-6-1 et suivants, et R160-8 et suivants).

En application des textes en vigueur, le tracé de cette servitude peut être modifié, voire suspendu dans des cas exceptionnels, compte tenu des caractères particuliers de chaque section du littoral. Ces modifications, voire suspensions, nécessitant une procédure spécifique comportant une enquête publique, une étude du projet s'avère nécessaire.

Pour palier à la multiplication des déviations dues à l'érosion du trait de cote, et retrouver un sentier correspondant à l'esprit de la loi, la commune de Plougrescant a demandé à la direction départementale des territoires et de la mer de mettre en œuvre la servitude de passage des piétons le long du littoral sur son territoire.

Le projet a été élaboré en lien étroit avec la commune lors d'échanges réguliers et de plusieurs réunions. Le projet a ensuite été soumis par arrêté préfectoral à enquête publique du 28 juin 2017 au 13 juillet 2017. Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R121-23, et les articles R121-25, R121-26 et R121-28, Vu les conclusions formulées par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique menée,

Vu les éléments d'analyse et le dossier finalisé transmis par le préfet le 7 août 2017,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Adopte à l'unanimité, les propositions du maire et :

- émet un avis favorable sur le projet de modification ou de suspension de servitude de passage des piétons le long des secteurs de « Pors-Hir », de « Castel », de « l'île Garrec du », de « Crec'h Mélo », de Pors-Scaff ainsi que d'entériner les modifications apportées sur le site du gouffre par le conservatoire du littoral, conformément au dossier transmis par le préfet.

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

### **BUDGET LOTISSEMENT PEMPONT DM N°1**

#### **[Délibération n°2017\\_71](#)**

Madame Le Maire présente au vote une décision modificative au Budget Primitif afin de prévoir les crédits nécessaires aux écritures de mandatement des factures à imputer au chapitre 011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote pour la DM n°1 au budget primitif 2017 Lotissement Pempont :

Sens	Section	Réel ou Or	CHAP	Compte	Montant
D	F	R	011	605	+ 6 500.00
D	F	R	65	6522	- 6 500.00
TOTAL Dépenses					0.00

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

### **BUDGET PRINCIPAL DM N°2**

#### **[Délibération n°2017\\_72](#)**

Madame Le Maire présente au vote une décision modificative au Budget Primitif afin de prévoir les crédits nécessaires aux écritures de mandatement des factures à imputer au chapitre 21.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote pour la DM n°2 au budget primitif principal 2017 :

Sens	Section	Réel ou Ordre	CHAP	Compte	Montant
D	I	R	21	2135	+8 000.00
D	I	R	23	2313	-8 000.00
TOTAL Dépenses					0.00

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

### **RAPPORT D'ACTIVITE 2016 – SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

#### **[Délibération n°2017\\_73](#)**

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'Eau Potable, Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, il a été présenté aux délégués du Syndicat d'Eau lors de la réunion du comité syndical le 05/07/2017.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service Public d'Eau Potable.

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

## **APPEL A CANDIDATURE – PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

### **Délibération n°2017\_74**

Madame Le Maire présente l'opération d'aménagement du centre bourg comprenant notamment :

- Travaux sur la voie départementale n°8, sur un linéaire de 1 573 mètres, depuis la placette Quélen jusqu'au contournement de l'Eglise, plus les voies adjacentes, kerbido, Hent Beg Vilin, Hent Sant Eliboubanne, Hent Ty-Névez, la réfection des canalisations d'eaux pluviales, la création de chemins pour "déplacements doux" pour sécuriser les accès au bourg depuis les secteurs proches urbanisés et notamment les 5 lotissements.

Madame Le Maire présente également le plan de financement de ce projet :

<b>Plan de financement - Dépenses</b>				
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>HT</b>	<b>Investissement / Fonctionnement</b>	<b>Echéancier</b>
Voirie : provisoire & préparation- voie définitive/ aménagement qualitatif spécifique autour de la Chapelle, classée monument historique.	776 416	X	I	2017-2018
Canalisations eaux pluviales	15 000	X	I	2017-2018
Réseaux attente lotissement près du giratoire	5 000			2017-2018
Espaces verts et mobilier	43 000	X	I	2018-2019
Créations de voies douces reliant le centre-bourg	48 000	X	I	2020-2021
Maîtrise d'Œuvre (5%)- néant car engagée				
<b>Total opération</b>	<b>887 416</b>			

<b>Plan de financement - Recettes</b>				
<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant en €</b>	<b>HT</b>	<b>Investissement / Fonctionnement</b>	<b>Echéancier</b>
Département : Contrat Départemental de Territoire	28 000	X	I	2018-2019
Département : produits des amendes de police - <i>estimatif</i>	10 000	X	I	2019
Appel à candidature	443 708	X	I	2018-2020
Commune : autofinancement / emprunt	481 708	X	I	2018-2020
Etat –DETR - Non retenu	0			
<b>Total opération</b>	<b>887 416</b>			

**Vu** la décision du conseil municipal du 5 mai 2017, autorisant la commune a déposé sa candidature pour l'appel à projets Régional "Dynamisme des bourgs ruraux" dans le cadre du projet aménagement global du bourg.

**Considérant** que le projet aménagement global du bourg comprend plusieurs opérations dont l'aménagement du centre bourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **approuve le projet Aménagement du centre Bourg et son plan de financement.**

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

#### **APPEL A CANDIDATURE – PROJET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET D'UN ESPACE DETENTE**

##### **Délibération n°2017\_75**

Madame Le Maire présente l'opération d'aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace détente comprenant notamment :

- Création d'une aire de stationnement dans le centre bourg à proximité immédiate des commerces
- Création également d'un espace jeux-détente
- Création d'un accès à un terrain communal en vue de la création d'un nouvel espace d'habitat : 12 lots viabilisés à la mise en vente.

Madame Le Maire présente également le plan de financement de ce projet :

<b>Plan de financement - Dépenses</b>				
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>HT</b>	<b>Investissement / Fonctionnement</b>	<b>Echéancier</b>
Démolition de 2 hangars amiantés : pour permettre la création :	28 000	X	I	2017
D'une Aire de stationnement à l'arrière du bar + un espace détente + travaux d'apport des réseaux à l'entrée du terrain pour le futur lotissement (12 pavillons)	38 388	X	I	2017-2018
	28 196			
Espaces verts et mobilier	8 000	X	I	2018
Maîtrise d'Œuvre (5%) – néant car engagé				
Frais de géomètre et notaire	10 000	X	I	2017
<b>Total opération</b>	<b>112 584</b>			

<b>Plan de financement - Recettes</b>				
<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant en €</b>	<b>HT</b>	<b>Investissement / Fonctionnement</b>	<b>Echéancier</b>
Appel à candidature	56 292	X	I	2018-2020
Commune : autofinancement / emprunt	56 292	X	I	2018-2020
Etat –DETR - Non retenu	0			
<b>Total opération</b>	<b>112 584</b>			

**Vu** la décision du conseil municipal du 5 mai 2017, autorisant la commune a déposé sa candidature pour l'appel à projets Régional "Dynamisme des bourgs ruraux" dans le cadre du projet aménagement global du bourg.

**Considérant** que le projet aménagement global du bourg comprend plusieurs opérations dont l'aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace détente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **approuve le projet d'aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace détente ainsi que son plan de financement.**

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

#### **APPEL A CANDIDATURE – PROJET CREATION D'UN CABINET MEDICAL**

##### **Délibération n°2017\_76**

Madame Le Maire présente l'opération création d'un cabinet médical comprenant notamment :

- Extension du bâtiment espace multiservices (ancienne poste), pour la création d'un cabinet médical destiné à accueillir un médecin généraliste et un infirmier et autre (vacations de sage-femme, pédicures, kinésithérapeute...)

Madame Le Maire présente également le plan de financement de ce projet :

<b>Plan de financement - Dépenses</b>				
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>HT</b>	<b>Investissement / Fonctionnement</b>	<b>Echéancier</b>
Création du cabinet médical : 100 m <sup>2</sup> , y compris salle d'attente	149 500	X	I	2018-2019
Ravalement complet de l'ensemble du bâtiment espace multiservices	18 000	X	I	2018
Maîtrise d'Œuvre	9 500	X	I	2018-2019
<b>Total opération</b>	<b>177 000</b>			

<b>Plan de financement - Recettes</b>				
<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant en €</b>	<b>HT</b>	<b>Investissement / Fonctionnement</b>	<b>Echéancier</b>
Département : Contrat Départemental de Territoire	7 000	X	I	2019
Appel à candidature	88 500	X	I	2019
Commune : autofinancement / emprunt	81 500	X	I	2018
<b>Total opération</b>	<b>177 000</b>			

Vu la décision du conseil municipal du 5 mai 2017, autorisant la commune a déposé sa candidature pour l'appel à projets Régional "Dynamisme des bourgs ruraux" dans le cadre du projet aménagement global du bourg.

Considérant que le projet aménagement global du bourg comprend plusieurs opérations dont la création d'un cabinet médical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet création d'un cabinet médical et son plan de financement.

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

#### **APPEL A CANDIDATURE – PROJET DE REHABILITATION D'UN ANCIEN BATIMENT PUBLIC**

##### **Délibération n°2017\_77**

Madame Le Maire présente l'opération réhabilitation d'un ancien bâtiment public comprenant notamment :

- Travaux de réhabilitation d'un ancien bâtiment public dans le centre-bourg, sur la voie départementale n°8 : création au rez-de-chaussée de 2 locaux commerciaux et aux étages de 4 logements type 1, ou studio.
- Bâtiment en pierres, sur lequel il conviendra de créer des accès séparés pour les étages.
- Commerces : travaux d'aménagement pour adapter les locaux à des activités commerciales. Plusieurs demandes en ce sens ont été formulées auprès de la mairie.
- Logements : réhabilitation des étages 1 et 2, pour création de logements saisonniers, afin de pouvoir palier la carence en hébergement sur les périodes de pointes d'activités agricole, ostréicole et touristique (restauration en particulier).

Madame Le Maire présente également le plan de financement de ce projet :

<b>Plan de financement - Dépenses</b>				
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en €</b>	<b>HT</b>	<b>Investissement / Fonctionnement</b>	<b>Echéancier</b>
Aménagement des extérieurs y compris accessibilité	35 000	X	I	2018-2020

Création de locaux commerciaux y compris sanitaires	95 000	X	I	2018-2020
Création de 4 logements y compris accessibilité	70 000	X	I	2018-2020
Maîtrise d'Œuvre (5%)	10 000	X	I	2018-2020
Total opération	<b>210 000</b>			

<b>Plan de financement - Recettes</b>				
Nature des recettes	Montant en €	HT	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Appel à candidature	105 000	X	I	2018-2020
LTC Fonds de concours commerces	15 000			
LTC création de 2 logements	14 000			
Commune : autofinancement / emprunt	76 000	X	I	2018-2020
Total opération	<b>210 000</b>			

Vu la décision du conseil municipal du 5 mai 2017, autorisant la commune a déposé sa candidature pour l'appel à projets Régional "Dynamisme des bourgs ruraux" dans le cadre du projet aménagement global du bourg.

Considérant que le projet aménagement global du bourg comprend plusieurs opérations dont la réhabilitation d'un ancien bâtiment public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment public et son plan de financement.

Délibération exécutoire le : 21/09/2017

#### **APPEL A CANDIDATURE – PROJET DE RENOVATION DES 2 SALLES DES FETES**

##### **Délibération n°2017\_78**

Madame Le Maire présente l'opération rénovation des 2 salles des fêtes comprenant notamment :

Les travaux de rénovation et la mise aux normes des deux Salles des Fêtes

- La salle du Celtic : bâtiment ancien, utilisé par la Commune, notamment pour la distribution bimensuelle de la banque alimentaire, très utilisée par les associations.
- La Salle Michel LE SAINT : occupée toutes les semaines, par des privés (mariages, fêtes...), par les associations pour leurs nombreuses manifestations, et par la Commune pour diverses réunions.

Madame Le Maire présente également le plan de financement de ce projet :

<b>Plan de financement - Dépenses</b>				
Nature des dépenses	Montant en €	HT	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Travaux Celtic : peintures intérieures + ravalement, isolation plafond, chauffage, menuiseries intérieures et extérieures	50 600	X	I	2017-2018
Travaux Salle Michel LE SAINT : chauffage, accessibilité, reprise ravalement	12 000	X	I	2019-2020
Aire de stationnement pour le Celtic	31 800	X	I	2018-2019
Total opération	<b>94 400</b>			

<b>Plan de financement - Recettes</b>				
Nature des recettes	Montant en €	HT	Investissement / Fonctionnement	Echéancier
Appel à candidature	47 200	X	I	2018-2020
Département : contrat de territoire	9 440	X	I	2018-2020
LTC Fond de concours	6 000	x	I	2018-2020

Commune : autofinancement / emprunt	31 760	X	I	2018-2020
Total opération	<b>94 400</b>			

Vu la décision du conseil municipal du 5 mai 2017, autorisant la commune a déposé sa candidature pour l'appel à projets Régional "Dynamisme des bourgs ruraux" dans le cadre du projet aménagement global du bourg.

Considérant que le projet d'aménagement global du bourg comprend plusieurs opérations dont la rénovation des 2 salles des fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet de rénovation des 2 salles des fêtes et son plan de financement.

Délibération exécutoire le : 21/09/2017